

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 4 MAI 2020.

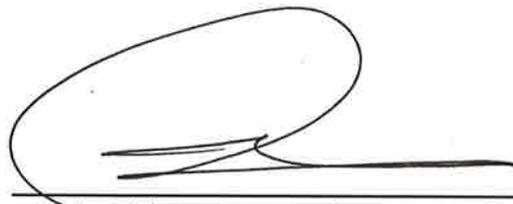
20 mai 2020

- Rés. #20-119** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-120** Approbation du procès-verbal du 6 avril 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-121** Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020, au montant de 78 399,05 \$.
- Rés. #20-122** Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020 du règlement #18-729 (Réfection de la voirie du rang St-Antoine), au montant total de 2 154,10 \$.
- Rés. #20-123** Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020 du règlement #19-763 (Travaux d'aménagement d'un trottoir le long du boul. les Neiges), au montant total de 287,44 \$.
- Rés. #20-124** Attribution du contrat de transport des bennes de l'écocentre pour l'année 2020 à la firme Services Matrec Inc. selon les modalités de la soumission reçue en date du 28 février 2020.
- Rés. #20-125** Attribution du contrat pour l'entretien des plates-bandes pour l'année 2020 à la compagnie Paysagiste Les Jardins d'Olivier pour un montant de 9 016,80 \$ (plus taxes).
- Rés. #20-126** Mandater monsieur Pier-Olivier Fradette de la firme d'avocats Lavery pour la représenter en Commission municipale du Québec dans le cadre du dossier de la quote-part de l'usine d'épuration des eaux usées.
- Rés. #20-127** Autorisation de la mairesse, madame Parise Cormier, et le directeur général, monsieur François Drouin, à signer le contrat avec 9151-2822 Québec Inc. pour la cession d'un terrain en faveur de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges du lot # 5 951 325.
- Rés. #20-128** Acquisition et l'installation de lampadaires de la voie d'accès au parc du Faubourg Olympique pour un montant maximum de 12 000 \$ (plus taxes).
- Rés. #20-129** Acquisition de caméras de surveillance pour les édifices de l'hôtel de ville, du lac du Faubourg et du parc du Faubourg Olympique à l'entreprise ADT Canada pour un montant de 11 745,24 \$ (plus taxes).
- Rés. #20-130** Attribution d'une subvention de 2 500 \$ à La Tablée 138.
- Rés. #20-131** Autorisation à monsieur Martin Pouliot de signer la demande de soutien financier «mesure de formation en entreprise» pour la formation sur le logiciel Qidigo.
- Rés. #20-132** Demande à Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.
- Rés. #20-133** Engager monsieur Guillaume Paquet comme pompier à temps partiel.
- Rés. #20-134** Engager Emmy Racine comme animatrice en remplacement de Shaoyan Crête pour le camp de jour 2020.
- Rés. #20-135** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre sur le lot 5 949 750 la construction d'un bâtiment principal implanté à une distance de 2 mètres du milieu humide alors que la bande de protection applicable est de 25 mètres tel que prescrit à l'article 273 du règlement de zonage #15-674.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 4 MAI 2020.

20 mai 2020

- Rés. #20-136** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre au 241, rue du Boisé la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la largeur est de 7,4 mètres alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J du règlement de zonage 15-674. que la largeur minimale exigée dans un tel cas est de 8 mètres.
- Rés. #20-137** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal du 166, rue de la Butte dont la pente de la toiture est inférieure à 18 degrés sur 58 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage prescrit que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 18 degrés sur au plus 25 % de celle-ci.
- Rés. #20-138** Refus de la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129-131, rue de la Tourbe.
- Rés. #20-139** Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une largeur de 7,3 mètres alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J, que la largeur minimale exigée est de 8 mètres.
- Rés. #20-140** Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :
- | Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Legs des Pionniers | Lotissement | #20-40 |
| 27, rue des Plaines | Résidence unifamiliale isolée | #20-41 |
| 165, rue de Coubertin | Résidence unifamiliale isolée | #20-42 |
| 27, rue du Refuge | Résidence unifamiliale isolée | #20-44 |
| 81, rue de la Sagamité | Agrandissement de la résidence | #20-45 |
| 749, rang St-Nicolas | Construction d'une remise | #20-46 |
| 35, rue de Nagano | Rénovation de la résidence | #20-47 |
| 3182, avenue Royale | Rénovation de la résidence | #20-48 |
- Rés. #20-141** Approbation des plans de construction soumis pour le projet de construction du 201, rue de Vancouver.
- Rés. #20-142** Adoption du règlement #20-780 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 100 000 \$ pour les travaux de voirie de la rue du Boisé.
- Avis de motion** Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement numéro 15-673).
- Rés. #20-143** Adoption du projet de règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement numéro 15-673). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



Martin Leith, secrétaire-trésorier